

LE PRÉSIDENT D'INGÉNIERIE CÔTE-D'OR le DÉPARTEMENT

**Arrêté n°01-2020
portant nomination**

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.3221-3,

VU les statuts d'Ingénierie Côte-d'Or le Département, approuvés lors de l'Assemblée générale constitutive du 12 décembre 2019,

VU la convention de mise à disposition des moyens humains et matériels entre Ingénierie Côte-d'Or et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or,

ARRETE

Article 1^{er}

M. Olivier BAROZET, Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement et Développement du Territoire, est mis à disposition pour 15 % de son temps en 2023, et est nommé directeur par intérim d'Ingénierie Côte-d'Or le Département.

Article 2

Les agents mis à disposition par le Département de la Côte-d'Or, issus de la Mission Conseil Assistance aux collectivités, de la Direction du Numérique ou des Agences territoriales Côte-d'Or sont placés sous l'autorité du Directeur lorsqu'ils exercent des missions pour le compte d'Ingénierie Côte-d'Or.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter du 9 octobre 2023.

Article 4

M. le Directeur par intérim d'Ingénierie Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des Actes Administratifs du Département de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon le **6 OCT. 2023**

Le Président d'Ingénierie Côte-d'Or
le Département

Le Président

Guillaume RUET